

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

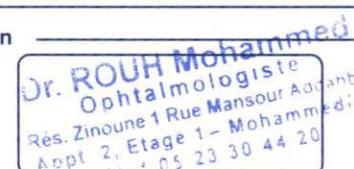
Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
08/10/16	C.S		225.0.t!	Dr. ROUH MOHAMMED OPHTHALMOLOGISTE N° 1 Rue Zinoune 1er étage 2ème étage Télé : 05 23 30 44 20

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
OPTIQUE EL FATH Bd. Moudawakela Bloc "j" N° 83 - CASA	le 10/01					Sousc.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

The diagram illustrates the H-B-D-H system. At the top is a hydrogen atom (H). Below it is a boron atom (B) bonded to three hydrogen atoms. To the left is a deuterium atom (D), and to the right is another hydrogen atom (H). The B-D-H angle is approximately 109 degrees. Each B-H bond has a bond angle of about 109 degrees. The D-H bond angle is also approximately 109 degrees.

[Création, remont, adjonction]

Sectionnel Thérapeutique nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXEMPTION

OPTIQUE EL FATH



Bd. Moudibokeita, Bloc « j » N° 83
Casa - GSM : 0661 97 79 82
Patente : 36616616

FACTURE

N° 0024285

نظارات الفتاح

شارع موديبوكينا بلوك "ج" رقم 83
الدار البيضاء - المغرب : 06 61 97 79 82

الباتنات : 36616616

IF : 40178251

RC : 377480

ICE : 00080560000089

Casablanca, le : 10/10/2021

M: ZEBZ AIR : ABDELLATIF

N° de Nomenclature :

Docteur : Rami Mohammed

Monture:	optique	1500
----------	---------	------

Verres:	Progressif organique	3500
---------	----------------------	------

VL:		
-----	--	--

OD:	(150 43)	
-----	----------	--

OG:	(-1.25 142) +05	
-----	-----------------	--

VP:		
-----	--	--

OD:	A : +2	
-----	--------	--

OG:	A : +2	
-----	--------	--

Total :	5000
---------	------

Arrêtée la Présente Facture à la Somme de:

Cinq mille DH
Payé en espèce

OPTIQUE EL FATH
Bd. Moudibokeita
Bloc "j" N° 83 - CASA



* Ancien Ophthalmologist à l'Hôpital 20 Août

* طبيب العيون سابقاً بمستشفى 20 غشت

* Ancien Médecin Chef du Service d'Ophthalmologie

* رئيس مصلحة طب العيون بمستشفى مولاي

à l'Hôpital Moulay Abdellah.

عبد الله سابقاً.

Mohammadia Le : 08/08/2021 المحمدية في

JF-BBAR: Abdellatif

HL

BS RL

$$OD = (-1,50 \text{ a} + 43^\circ)$$

$$OS = +0,50 (-1,25 \text{ a} 149^\circ)$$

EJ

L

BS JP

OPTIQUE EL FATH
Bd. Moudibeketa
Bloc "J" N° 88 - CASA

Nouline
x Jems progress
atia fath

Dr. ROUH Mohammed
Ophthalmologist
Rés. Zinoune 1 Rue Mansour Addahbi
Appt. 2 Etage 1 - Mohammadia
Tél. : 05 23 30 44 20

إقامة زينون 1 زنقة منصور الذهبي الطابق الأول الشقة 2 - المحمدية

Rés. Zinoune 1 Rue Mansour Addahbi Appt. 2 Etage 1 - Mohammadia

Tél. : 05 23 30 44 20